

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 16858
Numéro SIREN : 821 615 879
Nom ou dénomination : "LLGCT"

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt 164369

LLGCT
Société par actions simplifiée au capital de 205 000 euros
Siège social : 3 rue de Penthièvre,
75008 PARIS
821 615 879 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 16 septembre,
A 9 heures,

Les associés de la société LLGCT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 rue de Penthièvre 75008 PARIS, sur convocation adressée le 1^{er} septembre 2020 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent LE GAL, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Chantal ECLOU, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est *absente*.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 41000 actions sur les 41000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

}

LLGCT

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Commissaire aux Comptes suppléante devenue titulaire,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que par suite du décès de Monsieur Laurent CASERY, Commissaire aux Comptes titulaire, Madame Chantal ECLOU, Commissaire aux Comptes suppléante, est devenue titulaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

En conséquence, elle nomme en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société HCA, domiciliée 4 avenue Hoche 75008 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

LLG



CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société ANFFREY BOYER DELFOUR, Cabinet d'Avocats, SELAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé 3 rue la Boétie, 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 751 101 627, ainsi qu'à tout porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour l'exécution des formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Extrait Certifié Conforme

Le Président
Laurent LE GAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurent LE GAL', written over a horizontal line.